<u>DESJARDINS SECURITE FINANCIERE</u> <u>Information sur l'Assurance</u>

Votre assurance groupe contient:

Invalidité de longue durée

500\$/mois

750\$/mois 1000\$/mois

Assurance vie

10,000\$

MMA

jusqu'à 10,000\$

Faits

Tous ces bénéfices sont non imposables. Vous êtes couverts 24 heures par jour, 7 jours semaine Aucun questionnaire médical (clause de condition préexistante s'applique la 1ère année) Vous devez faire partie d'une catégorie d'employés éligibles et travailler au moins 18.75 heures/semaine :

Ministère de la Santé ; Ministère de l'Éducation Foyers de Soins ; Ambulance Nouveau Brunswick Ministère du Transport ; Alcool NB

La période d'attente avant le début des prestations de l'assurance invalidité est de 120 jours. Durant cette période vous êtes responsable du paiement de vos primes. Une fois votre réclamation acceptée, vos primes sont exonérées.

La prime est prise directement de votre paye.

Vous pouvez garder cette couverture et avantages jusqu'à l'âge de 65 ans ou la retraite.

L'intégration avec d'autres sources de revenus peut s'appliquer.

Les prestations sont versées à:

Assurance vie – au bénéficiaire désigné Mort accidentelle – au bénéficiaire désigné Mutilations accidentelles – à vous Invalidité de longue durée – à vous

Offert à titre d'information seulement. Toujours se référer à la police pour une information complète et à jour de votre couverture

PRIMES BI-MENSUELLES	
500\$ ILD Prime Bimensuelle d'assurance	23.40\$
750\$ ILD Prime Bimensuelle d'assurance	35.98\$
1000\$ ILD Prime Bimensuelle d'assurance	51.35\$

Pour toute information veuillez contacter : Français : André Gallant 1 877 299 9940

Anglais: Ross Anstis 1 866 998 9096